

Baromètre de la précarité énergétique (2009-2016)

Une initiative de la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique
gérée par la Fondation Roi Baudouin

Messages clés

- › En 2016, 21,2% des ménages souffriraient d'au moins une des trois formes de précarité énergétique, certains d'entre eux combinant deux formes de précarité énergétique.
 - **Précarité énergétique mesurée (PEm)** : 14,5% des ménages paieraient une facture énergétique trop élevée par rapport à leurs revenus disponibles (déduction faite du coût du logement). Leur « excès » de dépenses énergétiques par rapport à la « normale » tournerait autour de 50€ par mois (la profondeur de la PEm).
 - **Précarité énergétique cachée (PEc)** : 4,3% des ménages dépensent deux fois moins en énergie que les ménages équivalents (même composition, même type de logement). Même si pour certains d'entre eux (environ 0,5%), l'explication peut venir de la relativement bonne isolation de leur logement, pour les autres (3,8%), il pourrait s'agir d'une limitation de leur consommation énergétique en-deçà de leurs besoins de base, situations que nous avons associées à la précarité énergétique cachée. L'écart moyen entre les dépenses énergétiques de ces ménages et ce qui serait considéré comme « normal » s'élèverait à environ 77€ par mois (la profondeur de la PEc).
 - **Précarité énergétique ressentie (PEr)** : 4,9% des ménages craindraient de ne pouvoir chauffer correctement leur logement.
- › **Le climat de 2016 a été normal.** En ce qui concerne les prix des énergies, l'électricité a connu une succession d'augmentations en 2015 et 2016, principalement en Flandre. Le mazout et le gaz naturel qui restent les principales sources d'énergie des ménages pour le chauffage, ont quant à eux poursuivi la baisse progressive des prix observée depuis 2014, et ce, jusqu'au second semestre de 2016. Au second semestre, les tarifs sont repartis à la hausse. Le prix du bois est resté globalement stable.
- › La combinaison de ces facteurs climatique et économique, tous deux globalement favorables, fait que, **depuis 2009, la facture énergétique médiane (à prix constants) des ménages belges enregistre une diminution continue d'environ 12% pour atteindre 139 euros par mois en 2016.**

- › Ces facteurs influencent également favorablement la gravité des situations de précarité énergétique (**profondeurs de la précarité énergétique mesurée et de la précarité énergétique cachée**) qui **diminuent elles aussi de manière continue sur la période 2013-2016**.
- › Les revenus disponibles des ménages, par contre, ont relativement stagné ces dernières années, alors que le coût du logement continue de croître. **Globalement, les revenus disponibles des ménages après déduction du coût du logement se sont réduits**.
- › **Bien que précarité énergétique et risque de pauvreté connaissent un certain recoupement, les deux problématiques couvrent également des situations et des ménages différents. Le constat posé les années précédentes se vérifie toujours en 2016**. En effet, plus de 40 % des ménages identifiés en 2016 comme étant en précarité énergétique, sous l'une de ses trois formes, ne sont pas reconnus comme « en risque de pauvreté ».
- › **Les typologies de ménages les plus touchées sont les isolés, notamment âgés, et les familles monoparentales**. Ces ménages disposent, en effet, d'un seul revenu (qui pour beaucoup n'est pas issu du travail) pour couvrir leurs dépenses notamment en termes de logement et d'énergie. **Les isolés sont en croissance tant dans la population globale que dans les populations en précarité énergétique**.
- › **Parmi les familles avec enfants, on observe une forte dichotomie de situation entre, d'une part, les familles composées de deux adultes avec enfant(s) à charge** qui ne sont que faiblement touchés par la précarité énergétique et, d'autre part, **les familles monoparentales** qui sont nettement plus affectées par la précarité énergétique, quelle que soit sa forme.
- › En matière de logement, les résultats confirment que les locataires (comportant une proportion plus importante d'isolés et de familles monoparentales) sont nettement plus touchés par la précarité énergétique. Ce baromètre met également en évidence le **lien existant entre l'état de dégradation du logement et le fait d'être en précarité énergétique, surtout en ce qui concerne la précarité énergétique ressentie**.
- › Au niveau de la santé des personnes en précarité énergétique, **les résultats de l'analyse de diverses variables montrent un lien entre la mauvaise santé déclarée par les personnes et le fait qu'elles soient en précarité énergétique** (quelle que soit la typologie du ménage considéré, on observe que l'état de santé déclaré est moindre pour les ménages qui sont en précarité énergétique), sans qu'il soit possible d'en déduire un lien de cause à effet direct ou indirect. Il est par contre démontré que ces deux situations combinées, mauvaise santé et précarité énergétique, peuvent avoir un effet de renforcement mutuel¹.

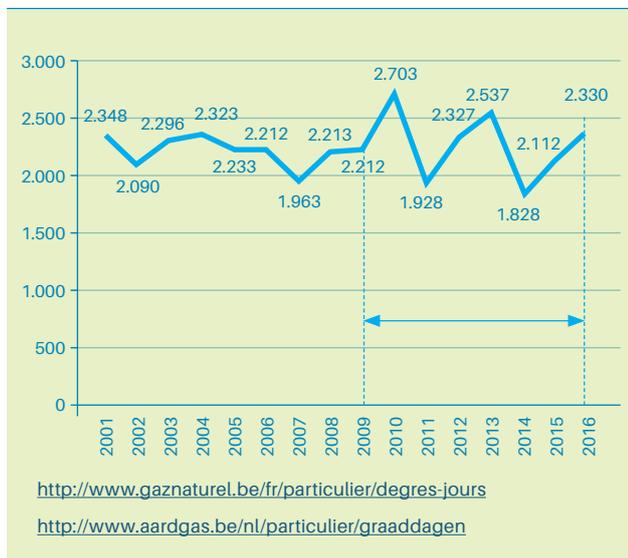
1. Huybrechts et al., 2011. La précarité énergétique en Belgique. UA-OASes et ULB-CEESE, p.39; <http://dev.ulb.ac.be/ceese/CEESE/documents/Energiearmoede%20finaal%20rapport%20FR%20tweede%20editie.pdf>

Éléments contextuels

Évolution climatique

La période 2009-2016 a connu quelques oscillations climatiques avec un pic de froid en 2010 et une année particulièrement clémente en 2014. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des degrés-jours 16,5 équivalents² qui sont utilisés comme indicateur des besoins de chauffage. On constate, en effet, que 2010 enregistre le nombre de degrés-jours (DJ) le plus élevé de la période (traduisant un besoin de chaleur plus important pour chauffer les logements) et 2014 le plus faible. 2016 se situe dans la moyenne des valeurs calculées depuis 1985, légèrement au-dessus de 2015.³

Illustration 1 : Degrés-jours 16,5 équivalents 2001-2016



- Le nombre de degrés-jours est un indicateur permettant d'évaluer la rudesse/clémence du climat d'une année par rapport à l'autre. Il mesure l'écart entre la référence de 16,5°C et la température extérieure. Les DJ 16,5 équivalents permettent de tenir compte de l'inertie thermique des bâtiments. Plus ce nombre est élevé, plus le climat a été rude et les besoins en chaleur pour le chauffage des bâtiments importants. 2014 a enregistré le nombre de degrés-jours le plus faible sur la période 2009-2015. (Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul et l'histoire des degrés-jours, voir : <http://www.gaznaturel.be/fr/particulier/degres-jours>)
- Sur la période 1985-2015, le nombre moyen de DJ équivalents (les DJ normaux équivalents) est de 2.301.

Prix des énergies

Après la chute en avril 2014 suite à la réduction du taux de TVA appliqué (6 % au lieu de 21 %), le prix de l'électricité a connu plusieurs augmentations⁴ :

- au 1^{er} janvier 2015, la Région flamande a relevé ses tarifs de distribution en intégrant une nouvelle composante appelée 'bijdrage energiefond's'⁵ ;
- en août 2015, intégration de l'impôt des sociétés dans le tarif de distribution des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) ;
- au 1^{er} septembre 2015, le taux de TVA est revenu à son niveau de 21 % dans les trois régions ;
- plusieurs adaptations à la hausse ont été observées en Flandre au cours du premier trimestre de 2016 : celui de janvier correspond notamment à la suppression des 'kWh gratuits'⁶, et celui de mars traduit l'intégration de la 'Vlaamse energieheffing', mieux connue sous le terme de 'Turteltaks', dans le prélèvement pour le 'Bijdrage energiefond's' pour faire face au surplus de certificats verts ;

4. Voir également le site de la VREG pour plus de détails à ce sujet : https://infoqram.com/elektriciteitsfactuur_van_eeen_gezin_evolutie_januari_2015_maart_2016

5. Pour rappel, cette cotisation fonds énergie perçue en Flandre n'est pas appliquée au tarif social. Voir aussi : <https://www.vlaanderen.be/nl/bouwen-wonen-en-energie/elektriciteit-aardgas-en-verwarming/energieheffing-bijdrage-energiefond's>

6. Mesure sociale annuelle qui accordait « gratuitement » un certain nombre de kWh par ménage en fonction de sa composition (100 kWh par ménage + 100 kWh supplémentaires pour chaque membre du ménage). Le coût de cette mesure non-ciblée est mutualisé au niveau des frais du GRD (distribution et obligations de service public) qui sont augmentés d'autant. (Huybrechs et al., 2011. La précarité énergétique en Belgique. UA-OASES et ULB-CEESE, p.94.; <http://dev.ulb.ac.be/ceese/CEESE/documents/Energiearmoede%20finaal%20rapport%20FR%20tweede%20editie.pdf>)

- › après un très léger tassement des tarifs pour les trois régions entre avril et septembre 2016, les prix ont repris leur ascension marquée par une nouvelle adaptation de la composante régulée du prix (distribution, transport et contributions) au 1^{er} janvier 2017.

Entre janvier 2015 et décembre 2016, le prix moyen du kWh électrique⁷ est ainsi passé de 21,48c€ à 30,09c€ (+40,1 %) en Flandre, de 21,46c€ à 24,53c€ (+14,3 %) en Wallonie et de 18,09c€ à 20,31c€ (+12,3 %) à Bruxelles-Capitale.

Selon le type de contrat conclu (prix fixe versus prix variable), cet impact a pu avoir des répercussions considérables, notamment en Flandre, sur les factures des ménages qui se chauffent à l'électricité. Or, d'après l'enquête BE-SILC, parmi les ménages ayant détaillé leur système de chauffage, un peu plus de 6,6 % se chauffent principalement à l'électricité et encore 1,5 % au moins partiellement (via notamment l'utilisation de chauffages électriques d'appoint)⁸.

7. Sur base des tarifs moyens de l'Observatoire des prix de l'énergie : <http://www.apere.org/fr/observatoire-des-prix>.

8. En 2016, environ 86 % des ménages se chauffent via une seule source énergétique, et 12,7 % recourent à deux sources différentes (par exemple gaz et bois) et 0,8 % utilisent trois sources différentes (source : BE-SILC ; calculs propres).

Avec une consommation d'environ 12.500 kWh électriques pour se chauffer⁹, la facture moyenne d'un ménage se chauffant exclusivement à l'électricité aura pu augmenter (contrat à prix variable, absence de panneaux solaires) de 44,6€/mois en Flandre, contre un peu plus de 11€/mois dans les deux autres régions.

Pour la plupart des ménages, néanmoins, l'électricité n'est pas utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (en moyenne, on considère que l'électricité ne représente que 30 % de la consommation finale d'énergie des ménages).¹⁰

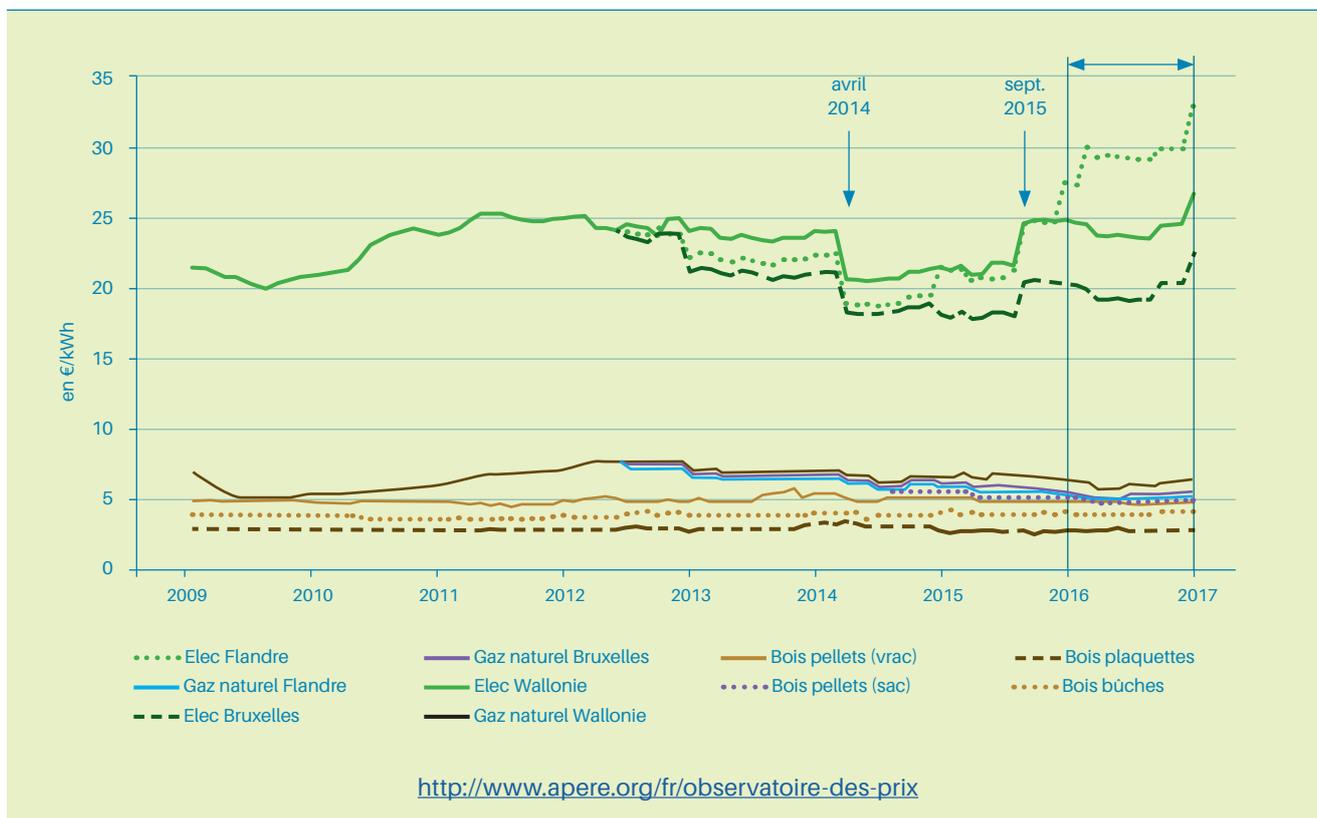
Concernant les principaux vecteurs énergétiques liés au chauffage (gaz naturel et mazout), la baisse progressive des prix entamée depuis 2014 s'est achevée en 2016 avec une remontée progressive dès le second semestre. Le prix moyen au kWh du gaz naturel fin 2016 était toutefois encore inférieur au prix observé fin 2015 dans chacune des trois régions du pays.

Le mazout de chauffage est passé d'un niveau historiquement bas en janvier 2016 à un niveau de prix fin de l'année similaire à celui de début 2015. A prix courants, les tarifs de fin 2016 étaient toujours en-deçà des prix de 2013/2014 tant pour le gaz naturel (dans chacune des trois régions) que pour le mazout.

9. Sur base des catégories de consommateurs définies par les gestionnaires de réseau de distribution.

10. Par exemple, pour un ménage qui aurait consacré 45€ par mois à l'électricité en 2014 (avec un contrat à prix de marché variable) l'augmentation constatée aurait été d'environ 2,7€ par mois en Flandre (soit +6 % environ sur 2 ans), contre moins de 1€ par mois en Wallonie et à Bruxelles (soit environ +2 % sur 2 ans).

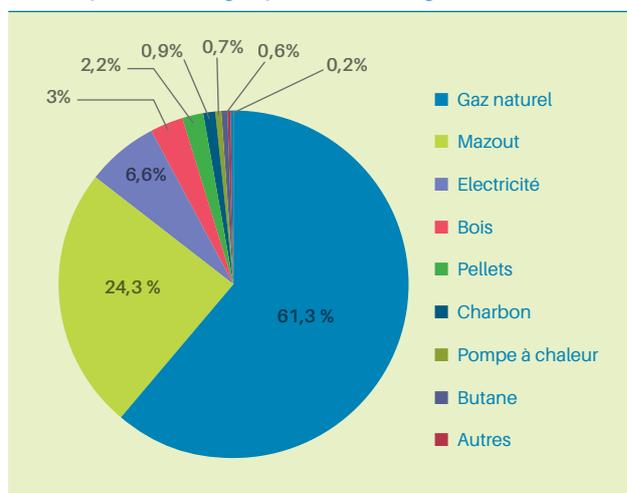
Illustration 2 : Tarifs des énergies payés par les ménages en € courants 2009-2017



Au niveau du chauffage, 13,5% des ménages recourent à plusieurs sources d'énergie (un peu plus du tiers d'entre eux se chauffe principalement au mazout, un peu moins du tiers au gaz naturel) et 86,2% à une seule source (environ les deux tiers se chauffent exclusivement au gaz naturel et 22% au mazout).

Globalement, la principale source d'énergie utilisée par les ménages pour se chauffer (Illustration 3) est le gaz naturel (61,3% des ménages), puis le mazout (24,3%), et l'électricité (6,6%).

Illustration 3 : Répartition de la source d'énergie principale utilisée par les ménages pour le chauffage 2016



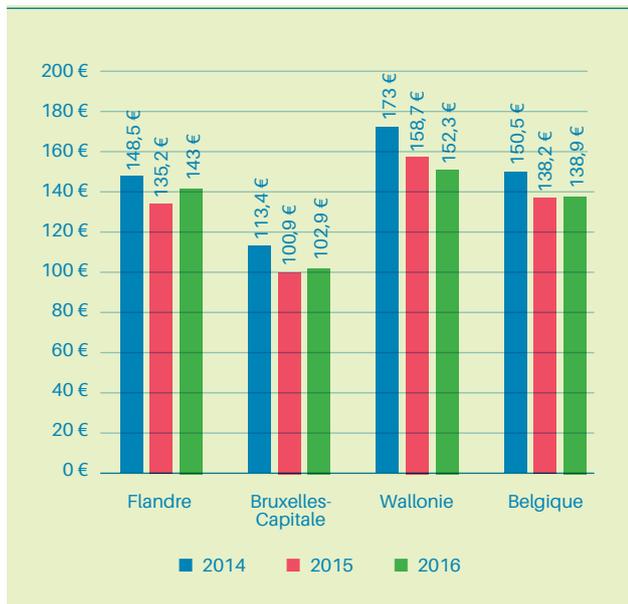
Source : BE-SILC 2016 ; calculs propres

Facture énergétique des ménages

La facture énergétique médiane des ménages s'élève à 135€/mois en 2016.¹¹

A prix constants¹², elle s'est globalement stabilisée par rapport à 2015, mais il existe des contrastes régionaux. La facture a ainsi continué de baisser pour les ménages wallons, qui enregistrent par ailleurs la facture énergétique médiane la plus élevée (152€/mois en 2016), alors qu'elle s'est stabilisée pour les ménages bruxellois autour de 103€/mois et qu'elle a réaugmenté pour les ménages flamands pour atteindre 143€/mois en 2016.

Illustration 4 : Évolution à prix constants (base = 2013) de la facture énergétique médiane des ménages selon la région (en €/mois), 2014-2016



Source : données BE-SILC 2014-2016 ; calculs propres

Depuis 2009, la facture énergétique médiane des ménages (à prix constants) s'est réduite d'environ 12 %.

11. Facture énergétique médiane de 139€/mois en Flandre, 100€/mois à Bruxelles-Capitale et 148€/mois en Wallonie (source : BE-SILC 2016 ; calculs propres).

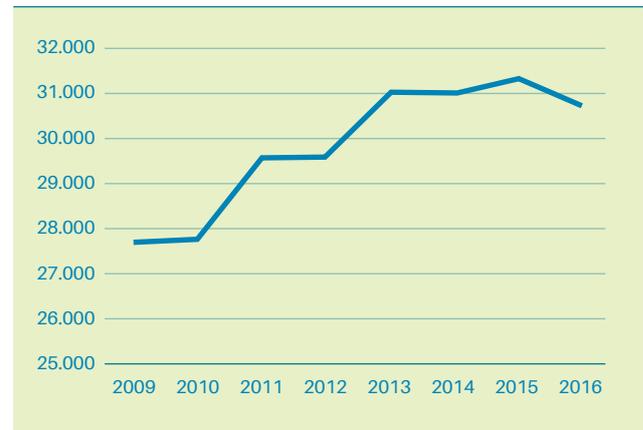
12. L'évolution à prix constants permet d'analyser l'évolution des coûts ou des montants monétaires hors inflation. Les montants à prix constants sont calculés en divisant les montants à prix courants par l'indice des prix à la consommation (IPC).

Revenus disponibles des ménages

En 2016, le revenu médian disponible¹³ des ménages belges s'élève à 31.675€/an, variant de 14.091€ pour les ménages du premier décile à 78.574€ pour les ménages du décile n°10.

Sur la période 2009-2016, les revenus disponibles médians à prix constants ont progressé d'environ 11 % mais on observe une stagnation sur la période 2013-2016 et, ce, quel que soit le statut du ménage : propriétaire ou locataire.

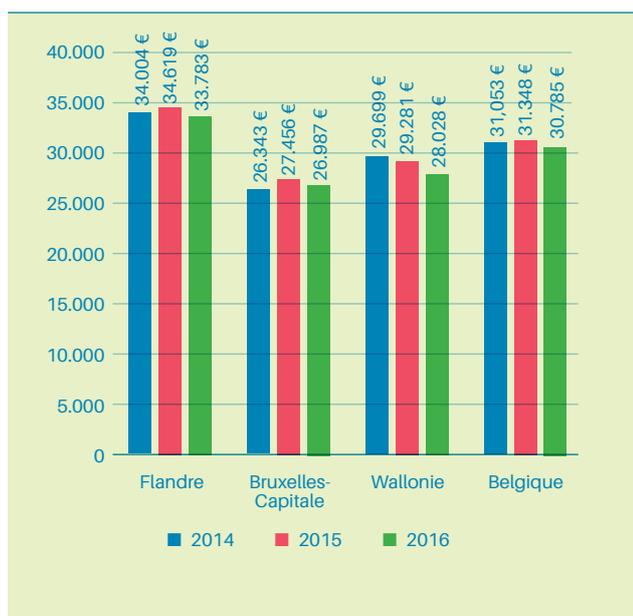
Illustration 5 : Évolution du revenu médian disponible à prix constants (base=2013) en €/an, 2009-2016



Source : BE-SILC 2009-2016 ; calculs propres

13. Variable HY020 dans l'enquête BE-SILC.

Illustration 6 : Évolution à prix constants (base = 2013) des revenus médians disponibles des ménages selon la région, 2014-2016



Source : données BE-SILC 2014-2016 ; calculs propres

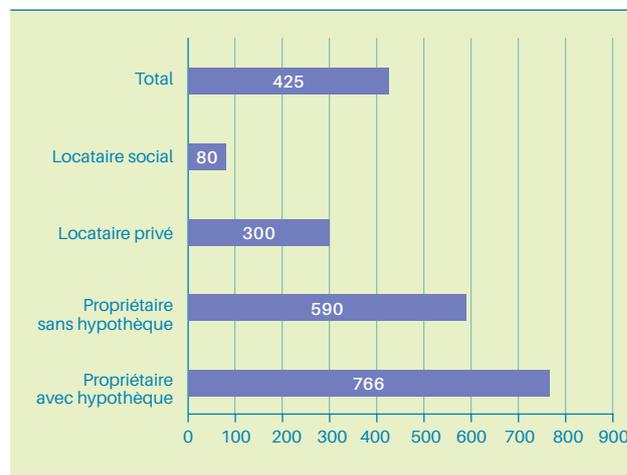
Au niveau régional, la Région de Bruxelles-Capitale enregistre le niveau de revenu disponible médian le plus faible et la Région flamande le plus élevé. Depuis 2014, on observe une relative stagnation sauf en Wallonie où le niveau semble diminuer quelque peu.

➤ Coût du logement

Le coût du logement (essentiellement loyer pour les locataires et remboursement de l'emprunt hypothécaire et précompte immobilier pour les propriétaires) diffère fortement selon le statut d'occupation du ménage. Il est le plus élevé pour les propriétaires avec hypothèque et le plus faible pour les propriétaires sans hypothèque.

Comme nous le détaillerons plus loin, il faut relativiser ce résultat en tenant compte du fait que les ménages propriétaires avec hypothèque comporte une majorité de couples avec enfants à charge dont la plupart disposent de deux revenus du travail (Illustration 18 et Illustration 16), alors que les ménages locataires sont en majorité des isolés qui n'ont donc qu'un seul revenu et, pour nombre d'entre eux, ce revenu n'est pas issu du travail (cf. pension, chômage, etc.).

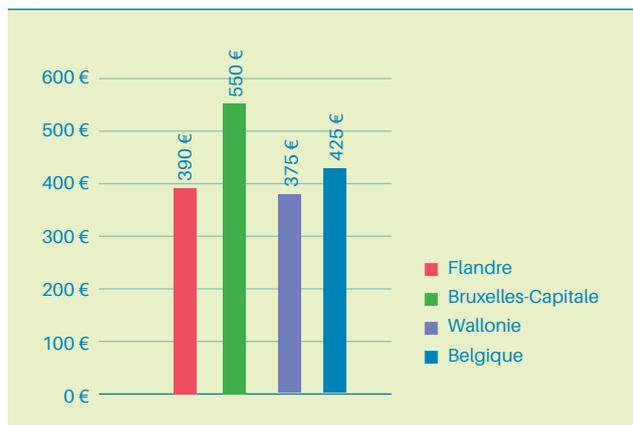
Illustration 7 : Coût médian du logement (en €/mois) selon le statut d'occupation, 2016



Source : BE-SILC 2016 ; calculs propres

Le coût médian du logement s'élevé à 425€ par mois selon les données BE-SILC 2016, et varie fortement aussi selon la localisation, la Région de Bruxelles-Capitale enregistrant un niveau nettement plus élevé que les deux autres Régions.

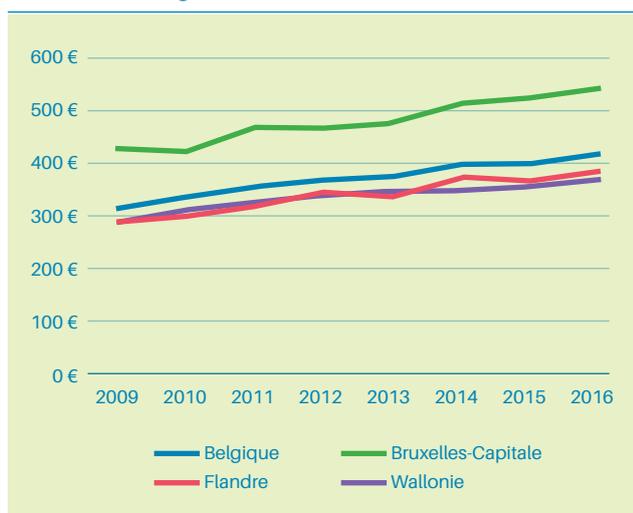
Illustration 8 : Coût médian mensuel du logement selon la région, 2016



Source : BE-SILC 2016 ; calculs propres

En termes d'évolution, le **coût médian du logement à prix constants a augmenté d'environ 32 % depuis 2009**, et de 12 % plus spécifiquement sur la période 2013-2016. La croissance a été un peu plus marquée en Flandre que dans les deux autres Régions.

Illustration 9 : Évolution à prix constants (base = 2013) du coût médian du logement en Belgique et dans les trois Régions, 2009-2016



Source : BE-SILC 2009-2016 ; calculs propres

➤ Revenu disponible déduction faite du coût du logement

On peut déduire des deux points précédents que, **globalement sur la période 2009-2016, le revenu disponible des ménages après déduction du coût du logement et à prix constant s'est réduit pour la plupart des ménages**, le coût du logement ayant dans l'ensemble progressé plus rapidement que les revenus disponibles des ménages.

Introduction méthodologique

Composition du baromètre

Pour être en mesure de tenir compte de la complexité de la problématique telle qu'analysée en détails dans le rapport « Etat des lieux de la précarité énergétique en Belgique »¹⁴, le baromètre élaboré se base sur la détermination de trois types d'indicateurs synthétiques.

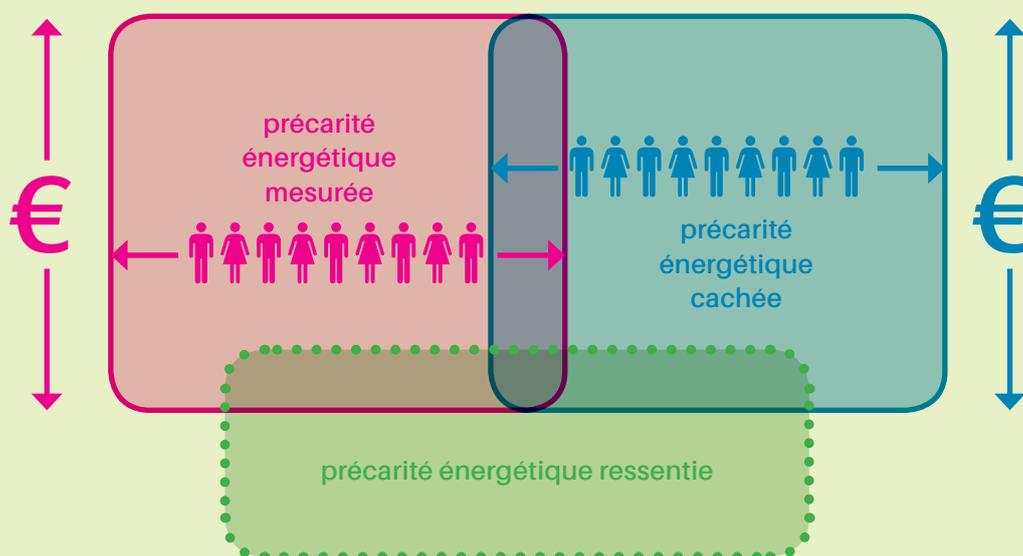
Le premier s'attache à mettre en lumière la situation de certains ménages qui consacrent une part jugée trop importante de leurs revenus aux dépenses énergétiques (**indicateurs de précarité énergétique mesurée ou PEm**). Le second s'intéresse à la situation inverse où certains ménages préfèrent restreindre leurs consommations d'énergie en deçà d'un seuil jugé acceptable pour pouvoir vivre dignement, afin d'éviter de supporter des dépenses énergétiques trop importantes par rapport à leurs revenus (**indicateurs de précarité énergétique cachée ou PEc**).

Enfin, le dernier type d'indicateur cherche à mettre en évidence une troisième tendance, nettement plus subjective mais qui existe malgré tout, montrant le pourcentage de ménages qui déclarent ne pas avoir les moyens financiers de chauffer correctement leur logement (**indicateur de précarité énergétique ressentie ou PEr**).

Les indicateurs PEm et PEc se déclinent en deux parties. La première mesure **le nombre** de ménages touchés par la précarité énergétique, il s'agit de **l'étendue**. La seconde mesure **l'écart** (en €) qui sépare chacun de ces ménages du seuil fixé comme limite de l'acceptable, il s'agit de **la profondeur** ou encore d'une mesure de la gravité de la situation (« energy poverty gap »).

14. Huybrechts F. & Meyer S. (2011), La Précarité énergétique en Belgique, OASes-UA / CESE-ULB, 200 p. + annexes

Illustration 10 : Les indicateurs-clés du baromètre de la précarité énergétique



➤ Détermination des seuils

Pour déterminer le nombre de ménages en précarité énergétique mesurée (PEm) ou cachée (PEc), le raisonnement repose donc sur la détermination d'un seuil de dépenses énergétiques jugé comme « normal » par rapport à l'ensemble de la population. En PEm, le seuil détermine le % au-delà duquel les dépenses énergétiques du ménage sont jugées comme trop élevées, tandis qu'en PEc le seuil détermine un niveau de dépenses énergétiques considéré comme le minimum nécessaire pour atteindre un niveau de confort « standard ».

Seuil en précarité énergétique mesurée (PEm)

Le calcul du seuil en précarité énergétique mesurée (PEm) suit la logique que Brenda Boardman¹⁵ avait appliquée à l'époque pour la détermination de son seuil de 10 %. Ces 10 % équivalent à deux fois le ratio médian entre les dépenses énergétiques nécessaires (modélisation de la consommation et des prix) et les revenus globaux de la population du Royaume-Uni en 1990. Un ratio médian divise la population en deux : la moitié consacre plus que le ratio médian à ses dépenses en énergie et l'autre moins. En multipliant ce ratio médian par deux, on cherche à englober un maximum de situations considérées comme acceptables et à identifier les cas jugés plus problématiques de dépenses énergétiques excessives par rapport aux revenus du ménage. Il semble par ailleurs plus intuitif à comprendre par l'ensemble de la population de travailler avec un seuil 'simple' (à savoir le double de la médiane) plutôt que d'utiliser des notions issues d'un jargon plus spécialisé de statisticien, telles que l'écart-type.

L'approche de Boardman a été adaptée au contexte belge (cf. pas de modèle pour estimer les dépenses énergétiques des ménages en Belgique) et aux réflexions menées, par ailleurs, sur la redéfinition de ce « fuel poverty ratio ». Le baromètre belge tient notamment compte des revenus équivalents en fonction de la composition du ménage¹⁶, de l'exclusion des

revenus équivalents les plus élevés (cf. capacité interne suffisante pour s'adapter) et de la prise en considération du revenu disponible après coût du logement¹⁷.

Seuil en précarité énergétique cachée (PEc)

En ce qui concerne la méthodologie relative à la précarité énergétique cachée, les dépenses énergétiques de chaque ménage sont comparées à la médiane des dépenses énergétiques des ménages de la même composition (nombre de personnes) d'une part et à la médiane des dépenses énergétiques des ménages occupant un logement de taille similaire (nombre de pièces du logement) d'autre part. Si le ménage dépense moins que la moitié des dépenses énergétiques moyennes des ménages de référence, et s'il appartient aux cinq premiers déciles de revenus disponibles équivalents, il sera considéré en précarité énergétique cachée.

Le baromètre se réfère à la base de données belge de l'enquête EU-SILC sur les conditions de vie des ménages. Cette enquête est réalisée chaque année sur un échantillon d'environ 6.000 ménages belges, et comporte des informations relativement détaillées sur les dépenses énergétiques. L'existence de cette enquête au niveau européen permettrait par ailleurs d'étendre l'étude et la comparaison de la précarité énergétique aux autres pays membres.

Les seuils de précarité énergétique mesurée (PEm) et cachée (PEc) sont recalculés chaque année pour tenir compte des circonstances qui influencent l'ensemble de la population de façon relativement identique (ex : évolution du prix des énergies, évolution globale des revenus, rudesse du climat, etc.). Il s'agit donc de seuils relatifs et non fixes comme l'est devenu le « fuel poverty ratio ». De ce fait, les indicateurs PEm et PEc de ce baromètre représentent plus une mesure des inégalités entre les ménages face aux dépenses énergétiques. Il est certain que d'autres types d'indicateurs seraient également envisageables tels que le revenu minimal standard ou d'autres mesures consensuelles¹⁸.

15. Boardman, B. (1991), Fuel Poverty: From cold homes to affordable warmth, London: Belhaven Press et Boardman, B. (2010), Fixing fuel poverty, London: Earthscan

16. Equivaliser les revenus permet de ne pas pénaliser les familles de grande taille car les revenus sont repondérés en fonction de la composition de ce ménage.

17. Pour éviter que le coût du logement n'influence trop les résultats, il a été plafonné.

18. Pour illustration, voir notamment pages 36-37 du rapport suivant : <https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/Selecting%20Indicators%20to%20Measure%20Energy%20Poverty.pdf>

Les trois types d'indicateurs synthétiques du baromètre

► La précarité énergétique mesurée (PEm)

Etendue de la précarité énergétique mesurée

Le tableau suivant reprend l'évolution du seuil utilisé pour déterminer si un ménage est en PEm ou non. Il correspond au double du ratio entre d'une part la médiane des dépenses énergétiques des ménages et d'autre part leur revenu médian disponible après déduction du coût du logement. Depuis 2011, le seuil est en constante diminution, les dépenses énergétiques des ménages ayant globalement diminué plus rapidement que leur revenu disponible après déduction du coût du logement sur cette période.

Tableau 1 : Évolution du ratio médian des dépenses énergétiques/revenu disponible après déduction du coût du logement et du seuil de précarité énergétique mesurée (PEm)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ratio médian (dépenses énergétiques/revenu disponible après coût du logement)	7,1%	6,8%	7,3%	7,3%	7%	6,6%	5,9%	5,9%
Seuil de PEm	14,2%	13,7%	14,7%	15,3%	14%	13,2%	11,8%	11,8%

Source : données BE-SILC 2009-2016 ; calculs propres

En 2016, 14,5% des ménages en Belgique étaient donc considérés en précarité énergétique mesurée. Il s'agit des ménages appartenant aux cinq déciles de revenus équivalents inférieurs (D1 à D5) dont la facture énergétique dépassait 11,8% de leur revenu disponible après déduction du coût du logement.

Tableau 2 : Part des ménages touchés par la précarité énergétique mesurée (PEm) en Belgique et dans les trois régions

Part des ménages en PEm	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Belgique	14,6%	14,2%	14,2%	14,7%	14,0%	14,6%	14,5%	14,5%
Région flamande	10,7%	11,0%	10,5%	12,4%	10,5%	11,2%	10,8%	11,4%
Région de Bruxelles-Capitale	13,9%	13,5%	17,6%	13,9%	15,5%	15,0%	12,8%	13,4%
Région wallonne	20,0%	19,5%	19,5%	18,9%	19,1%	19,9%	22,0%	20,4%

Source : données BE-SILC 2009-2016 ; calculs propres

20,4% des ménages wallons et 11,4% des ménages flamands sont considérés en précarité énergétique mesurée. L'écart entre les deux régions varie peu sur la période 2009-2016. Les facteurs explicatifs de cette différence entre les deux régions reposent notamment sur les niveaux de revenus (plus faibles en Région wallonne), sur la taille et la qualité du logement (ex : plus grand en Région wallonne et moindre proportion de maisons mitoyennes) et sur le climat (plus de degrés-jours¹⁹ en Région wallonne, donc plus froid).

Les ménages bruxellois se situent entre les deux, malgré la faiblesse des revenus des habitants par rapport au reste du pays. La différence de typologie des logements est vraisemblablement la principale raison expliquant cette situation, puisqu'une **majorité de Bruxellois vit en appartement**. Or, un appartement représente généralement une surface moindre à chauffer, et en général une meilleure performance énergétique par rapport à une maison,

19. Pour rappel : Le nombre de degrés-jours est un indicateur permettant d'évaluer la rudesse/clémence du climat d'une année par rapport à l'autre. Il mesure l'écart entre la référence de 16,5°C et la température extérieure. Les DJ 16,5 équivalents permettent de tenir compte de l'inertie thermique des bâtiments. Plus ce nombre est élevé, plus le climat a été rude et les besoins en chaleur pour le chauffage des bâtiments importants. Les DJ 16,5 équivalents 2014 a enregistré le nombre de degrés-jours le plus faible sur la période 2009-2015. (Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul et l'historique des degrés-jours, voir : <http://www.gaznaturel.be/fr/particulier/degres-jours> / <http://www.aardgas.be/nl/particulier/graaddagen>)

surtout si celle-ci est détachée. L'évolution à Bruxelles est également beaucoup plus marquée d'une année à l'autre, montrant une sensibilité accrue aux évolutions conjoncturelles, notamment climatiques ou tarifaires. Cette sensibilité peut s'expliquer à la fois par la faiblesse des revenus disponibles déduction faite du coût du logement des Bruxellois, ce qui donne un poids accru à chaque euro économisé ou à dépenser, et par la taille de l'échantillon bruxellois dans l'enquête EU-SILC (plus l'échantillon est restreint, plus les évolutions d'une année à l'autre peuvent être marquées).

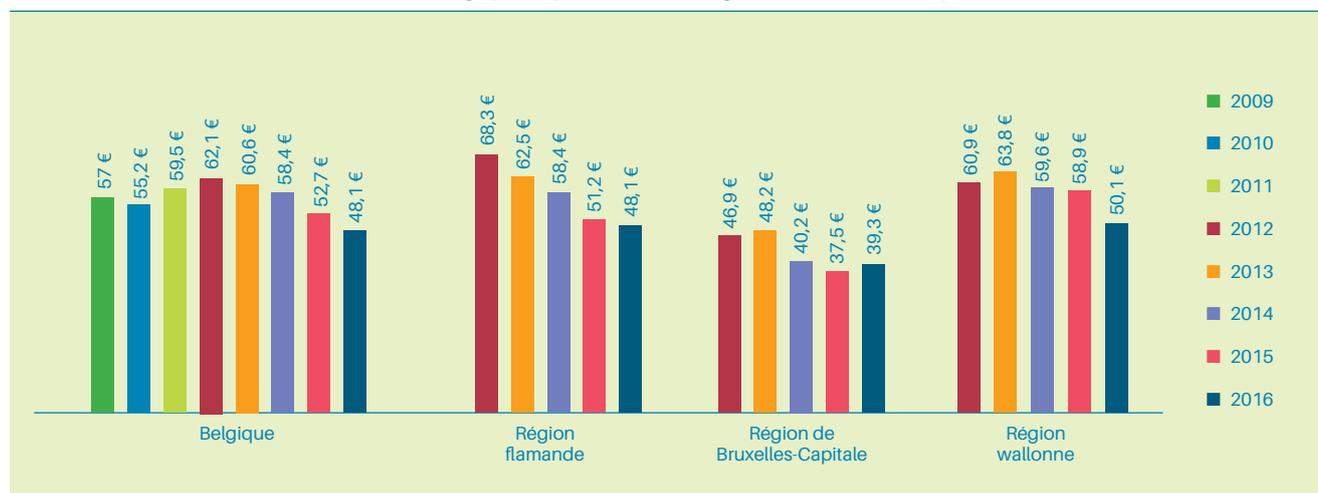
Profondeur de la précarité énergétique mesurée

La profondeur de la précarité énergétique mesurée (PEm) permet de mesurer l'écart qui sépare les dépenses énergétiques des ménages identifiés comme étant en PEm de la valeur de référence (leur revenu disponible multiplié par le seuil de PEm). La distance est donc mesurée en euro et correspond à ce que les ménages en PEm dépensent « en trop » par mois pour leurs factures d'énergie par rapport à des dépenses qui seraient acceptables au vu de leur revenu disponible (après déduction du coût du logement).

Depuis 2009, l'année 2016 correspond en moyenne au niveau le plus bas de profondeur PEm. C'est également le cas pour les Régions flamande et wallonne alors que Bruxelles-Capitale enregistre une légère hausse en 2016 par rapport à 2015. Le climat normal ainsi que les tarifs énergétiques globalement favorables ont permis de contenir la gravité de la situation à un niveau nettement inférieur au pic enregistré en 2012.

Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, la gravité reste nettement inférieure à ce qui est calculé dans les deux autres Régions, suite notamment aux caractéristiques du logement (cf. très forte proportion d'appartements).

Illustration 11 : Profondeur de la PEm en Belgique et pour les trois Régions en euro/mois à prix constants (base = 2013)



Source : données BE-SILC 2009-2016 ; calculs propres

➤ La précarité énergétique cachée (PEc)

Étendue de la précarité énergétique cachée

L'indicateur de précarité énergétique cachée (PEc) cherche à identifier les ménages dont les dépenses énergétiques sont jugées « anormalement » basses par rapport à leurs revenus disponibles. Ici aussi, seuls les cinq premiers déciles de revenus équivalents sont pris en considération.

Dans ce cas-ci, le seuil qui a permis de déterminer si les dépenses énergétiques étaient « anormalement » basses a été calculé en tenant compte non seulement de la taille du ménage (nombre de personnes), mais également de la taille du logement (nombre de pièces).

Afin d'éviter de prendre en considération des ménages dont les faibles dépenses énergétiques sont justifiées et « normales », les ménages possédant un logement de très bonne performance énergétique (relativement bien isolé) ont été écartés. Cette opération a pu être effectuée jusqu'en 2015. Malheureusement, les données 2016 ne reprennent plus les variables nécessaires à cette correction. En 2016, l'indicateur de précarité énergétique cachée n'a donc pas pu être calculé de manière identique aux années précédentes.

Le tableau suivant illustre ce changement.

Tableau 3 : Évolution des éléments repris dans le calcul d'étendue de la précarité énergétique cachée (PEc) en Belgique (2012-2016)

Proportion de ménages (Belgique)	2012	2013	2014	2015	2016
Ayant une dépense énergétique très basse et appartenant aux 5 premiers déciles de revenus équivalents	4,5%	5,2%	4,7%	4,4%	4,3%
Occupant un logement relativement bien isolé et appartenant aux 5 premiers déciles de revenus équivalents	0,7%	0,6%	0,5%	0,5%	n.d.
Étendue de la PEc	3,8%	4,6%	4,2%	3,9%	n.d.

n.d. = non disponible

Source : données BE-SILC 2012-2016 ; calculs propres

En 2016, 4,3 % des ménages ont des dépenses énergétiques inférieures à la moitié de celles de ménages équivalents (composition et taille du logement en nombre de pièces) et appartiennent aux cinq premiers déciles de revenus équivalents (Tableau 3).

Parmi ceux-ci, certains occupent un logement relativement bien isolé mais il n'est plus possible de les identifier sur base de l'enquête BE-SILC 2016. En 2015, ils étaient 0,5 %.

La Région de Bruxelles-Capitale enregistre une proportion de ménages en PEc nettement plus élevée que dans les deux autres Régions. Pourtant, les seuils de PEc sont calculés en tenant compte non seulement de la taille du ménage, mais également de la taille du logement (nombre de pièces). Il faut toutefois noter que la surface moyenne des logements bruxellois, à nombre de pièces égal, sera souvent plus petite (nécessitant dès lors moins de chauffage), au vu de la forte surreprésentation des appartements dans la capitale par rapport aux maisons.

Tableau 4 : Part des ménages en précarité énergétique cachée (PEc) en Belgique et dans les trois Régions (2011-2016)

Part des ménages en PEc	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Belgique	3,4 %	3,8 %	4,6 %	4,2 %	3,9 %	4,3 %*
Région flamande	3,4 %	2,9 %	3,6 %	3,4 %	3,0 %	2,9 %*
Région de Bruxelles-Capitale	7,3 %	8,2 %	11,1 %	9,3 %	9,8 %	9,2 %*
Région wallonne	2,9 %	3,2 %	3,1 %	2,7 %	2,2 %	3,9 %*

* sans exclure les ménages occupant un logement relativement bien isolé
Source : données BE-SILC 2011-2016 ; calculs propres

L'évolution à Bruxelles est également beaucoup plus marquée d'une année à l'autre, montrant une sensibilité accrue aux évolutions conjoncturelles, notamment climatiques ou tarifaires. Cette sensibilité peut s'expliquer à la fois par la faiblesse des revenus disponibles déduction faite du coût du logement des Bruxellois, ce qui donne un poids accru à chaque euro économisé ou à dépenser, et par la taille de l'échantillon bruxellois dans l'enquête EU-SILC (plus l'échantillon est restreint, plus les évolutions d'une année à l'autre peuvent être marquées).

Profondeur de la précarité énergétique cachée

La profondeur de la précarité énergétique cachée (PEc) permet de mesurer l'écart qui sépare les dépenses énergétiques des ménages identifiés comme étant en PEc de la valeur de référence (leur revenu disponible multiplié par le seuil de PEc). L'écart est donc mesuré en euro et correspond à ce que les ménages en PEc dépensent « trop peu » par mois pour leurs factures d'énergie par rapport à des dépenses énergétiques jugées « normales » de ménages de taille équivalente et habitant un logement de taille similaire. La profondeur représente en quelque sorte le budget supplémentaire que les ménages en PEc devraient consacrer à leurs dépenses énergétiques pour atteindre un minimum « normal » par rapport aux ménages comparables. **À prix constants, la profondeur de la PEc a globalement baissé de 20 % entre 2013 et 2016.**

Tableau 5 : Profondeur de la PEc à prix constants (base = 2013) en Belgique et pour les trois Régions (2013-2016)

En € (à prix constants)/mois	2012	2013	2014	2015	2016*
Belgique	95,9	93,6	85,5	75,9	74,7*
Région flamande	95,3	95,8	88,5	77,6	75,4*
Région de Bruxelles-Capitale	91,7	90,3	83,4	74,4	73,4*
Région wallonne	101,7	95,1	83,2	76,0	75,4*

* la valeur de la profondeur en 2016 n'est pas directement comparable à celles des années antérieures étant donné qu'il n'a pas été possible en 2016 de retirer les ménages occupant un logement relativement bien isolé de l'indicateur PEc.

Source : BE-SILC 2012-2016 ; calculs propres

La précarité énergétique ressentie (PEr)

Cet indicateur reprend la proportion de ménages qui déclarent « avoir des difficultés financières pour chauffer correctement son logement ». Par souci de cohérence avec les deux autres indicateurs PEm et PEc, l'indicateur PEr ne reprend que les ménages des cinq premiers déciles de revenus équivalents.

Tableau 6 : Proportion des ménages touchés par la PEr en Belgique et dans les trois Régions (2009-2016)

Part des ménages en PEr	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Belgique	4,7%	5,2%	6,0%	6,5%	5,7%	5,3%	5,1%	4,9%
Région flamande	1,8%	2,0%	2,7%	3,1%	3,3%	2,3%	2,4%	2,4%
Région de Bruxelles-Capitale	11,1%	12,7%	13,2%	14,3%	10,2%	10,8%	8,1%	8,5%
Région wallonne	6,9%	7,1%	8,3%	8,4%	7,4%	7,4%	7,9%	7,2%

Source : BE-SILC 2009-2016

Après une hausse continue jusqu'en 2012, la proportion de ménages déclarant éprouver des difficultés financières à se chauffer correctement a faiblement évolué à la baisse.

L'évolution de la PEr est très difficile à interpréter car elle résulte d'une multitude de facteurs d'influence qui peuvent varier d'un ménage à l'autre selon sa situation personnelle. Elle semble toutefois suivre d'une certaine manière l'évolution de deux paramètres importants de la facture énergétique : les tarifs des énergies (ou l'évolution estimée des tarifs par les ménages) et le climat.

Des réalités différentes

Afin de vérifier si les trois indicateurs de précarité énergétique identifient chacun une situation particulière, une analyse a été réalisée pour connaître les éventuels recouvrements entre les catégories. Les résultats montrent qu'il existe peu de recouvrements, comme l'illustre le graphique suivant basé sur les résultats de 2016, sauf en ce qui concerne la PEm et la PEr pour lesquelles 1,9 % des ménages se retrouvent dans les deux catégories.

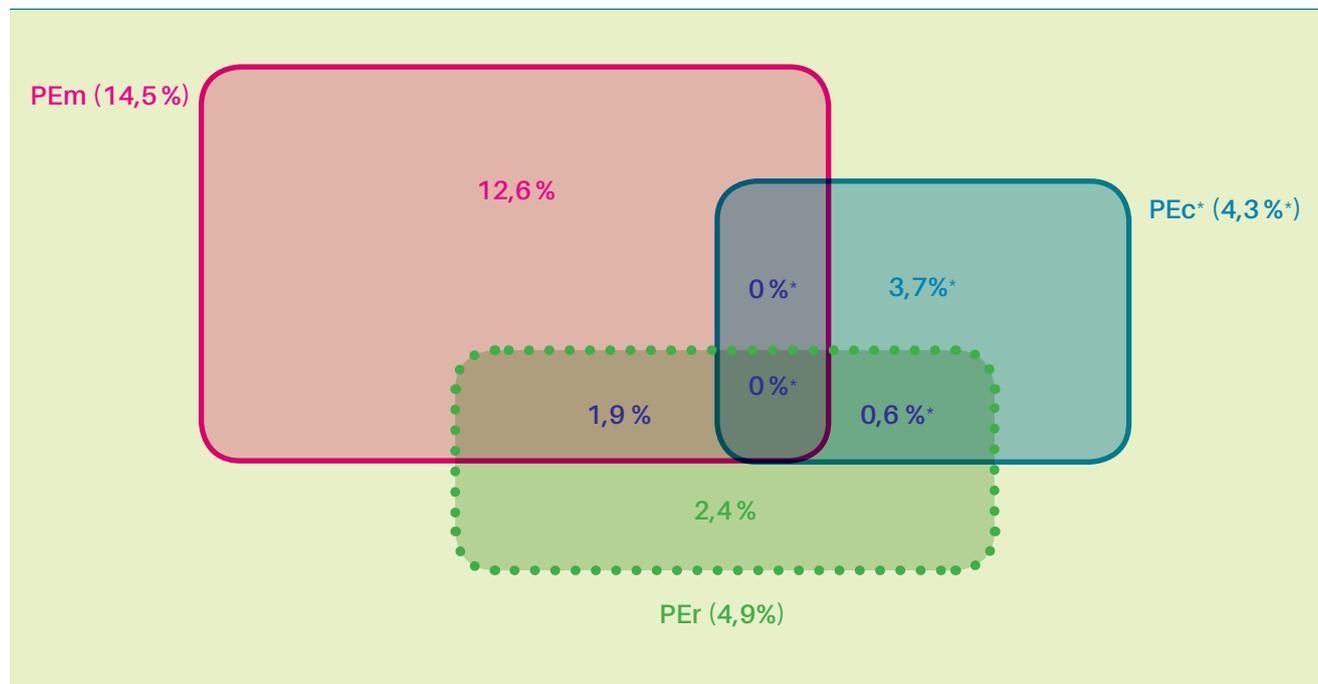
Remarque méthodologique : En 2016, l'indicateur de précarité énergétique cachée (PEc) diffère quelque peu de ceux calculés les années antérieures puisqu'il n'a plus été possible d'exclure les ménages occupant un logement

relativement bien isolé de la population. L'illustration 11 ne peut donc être directement comparée avec celles des années précédentes.

En tenant compte de ces recouvrements, c'est un total de **21,2 % de ménages belges** qui ont potentiellement été touchés en 2016 par une forme ou l'autre de précarité énergétique, dont **18,8 % par une forme « objective »** (PEm ou PEc) et **2,4 % par une forme essentiellement « subjective »** (PEr uniquement).

Ces proportions restent globalement stables depuis 2013, malgré la baisse des dépenses énergétiques des ménages.

Illustration 12 : Recouvrements entre les trois formes de précarité énergétique (2016) Source : BE-SILC 2016 ; calculs propres



* L'indicateur de précarité énergétique cachée a été calculé légèrement différemment en 2016 par rapport aux années antérieures. Les variables permettant d'exclure les ménages occupant un logement relativement bien isolé de l'indicateur ne figurent effectivement plus dans le questionnaire BE-SILC de 2016.

Source : BE-SILC 2016 ; calculs propres

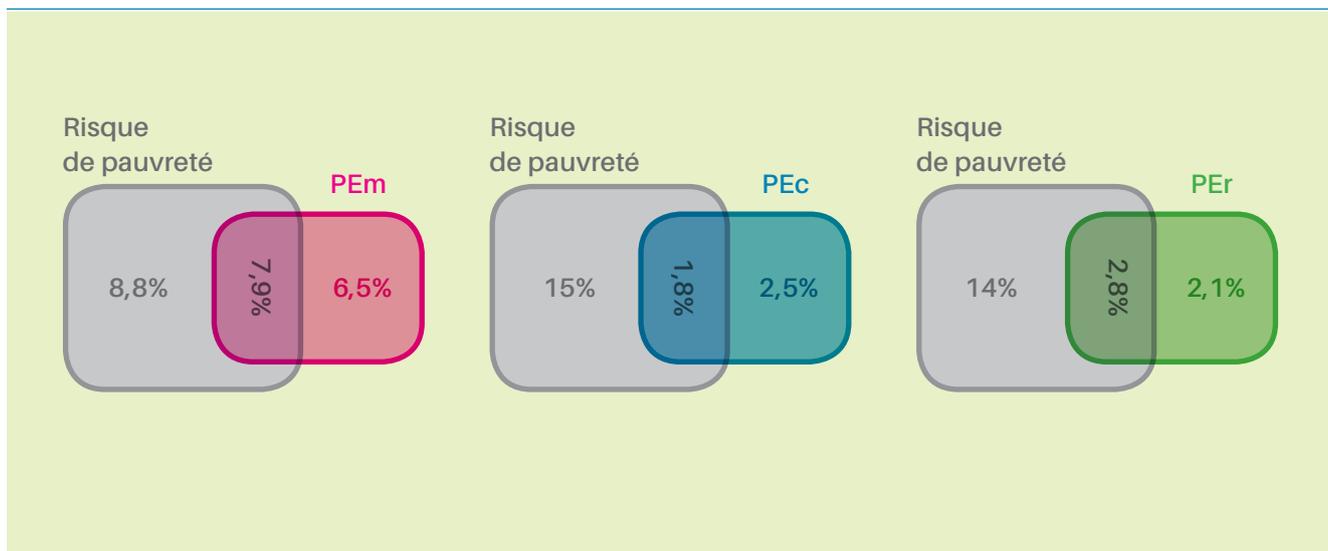
Un lien entre précarité énergétique et pauvreté mais pas de doublon

➤ Précarité énergétique et risque de pauvreté

Le constat posé les années précédentes se vérifie encore en 2016 : le lien entre le « risque de pauvreté » et les trois formes de précarité énergétique est bien présent mais il

existe une part non négligeable de ménages en précarité énergétique qui ne sont pas « en risque de pauvreté ».

Illustration 13 : Recoupements entre les trois formes de précarité énergétique et le risque de pauvreté en 2016



Remarque : le recoupement avec l'indicateur de Précarité Energétique cachée ne peut être comparé directement avec celui des années antérieures : il a en effet été calculé légèrement différemment en 2016 vu que les variables permettant d'exclure de l'indicateur les ménages occupant un logement relativement bien isolé ne figurent plus dans le questionnaire BE-SILC de 2016.

Source : BE-SILC 2016 ; calculs propres

➤ Précarité énergétique et déciles de revenus équivalents

Équivaliser les revenus revient à tenir compte de la composition du ménage. En effet, un ménage de deux adultes et un enfant par exemple qui a un revenu de même ampleur qu'un isolé n'aura pas un pouvoir d'achat identique.

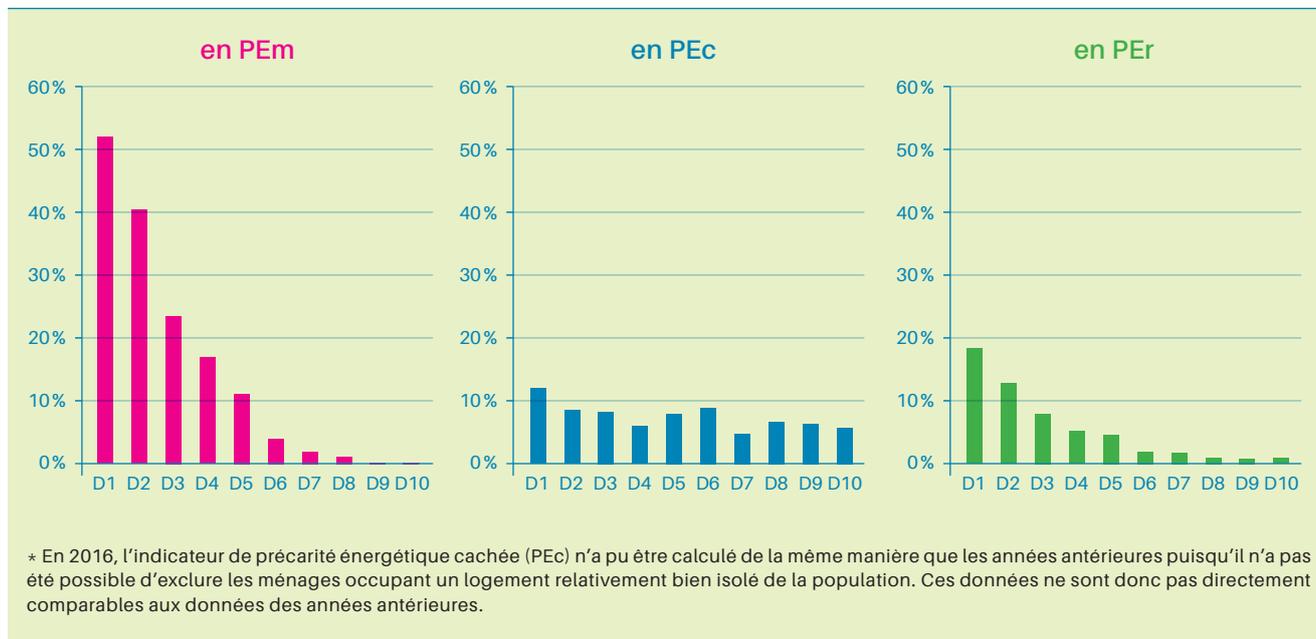
Les déciles permettent de subdiviser la population en 10 catégories de revenus. Le premier décile (D1) recouvre les 10 % de ménages ayant les revenus les plus bas, tandis que le décile n°10 (D10) recouvre les 10 % de ménages avec les revenus les plus élevés.

Nous avons travaillé avec les déciles de revenus équivalents pour analyser le lien entre les revenus des ménages et le fait qu'ils soient reconnus comme étant en précarité énergétique.

Les graphiques suivants reprennent pour chacune des trois formes de précarité énergétique, la proportion de ménages en précarité énergétique pour chaque décile de revenus équivalents si l'on supprimait l'hypothèse que seuls les ménages aux revenus les plus bas (déciles D1 à D5) peuvent être en précarité énergétique.

La taille des échantillons de chaque décile étant limitée, il faut considérer les résultats avec prudence. Les graphiques montrent toutefois assez clairement que les ménages les moins favorisés (D1 à D3) sont également ceux qui ont le plus de risque d'être en précarité énergétique, quelle que soit sa forme, même si pour chaque décile des situations de précarité énergétique existent.

Illustration 14 : Proportion de ménages en PEm, PEc* ou PEr par décile de revenus équivalents, 2016



Source : BE-SILC ; calculs propres

En tenant compte de l'ensemble des ménages, quel que soit leur décile de revenus équivalents, les valeurs calculées pour les trois indicateurs d'étendue seraient un peu plus élevées que celles reprises dans le baromètre et qui ne considèrent que les ménages des cinq premiers déciles de revenus équivalents (Tableau 7).

Le constat vaut surtout pour la précarité énergétique cachée (PEc) alors que, dans la plupart des cas, la faible consommation des ménages les plus aisés correspond fort probablement plus à une capacité à investir dans la performance énergétique de leur logement et de leurs équipements, ou éventuellement à une absence prolongée du domicile, qu'à une réelle situation de restriction par rapport aux besoins élémentaires.

La volatilité des prix des énergies, les fluctuations non prévisibles de consommation suite notamment aux aléas climatiques, etc. peuvent engendrer des difficultés de paiement de factures énergétiques même parmi les ménages les plus favorisés (voir la PEr). Néanmoins, les ressources internes que ces ménages sont capables de mobiliser pour faire face à cette difficulté les empêchent généralement de vivre cette situation de manière prolongée et de tomber en précarité énergétique de façon plus structurelle.

Tableau 7 : Etendues des indicateurs de précarité énergétique selon que l'on considère l'ensemble de la population ou uniquement les ménages des cinq premiers déciles de revenus équivalents, 2016

Indicateur	Etendue calculée sur l'ensemble de la population	Etendue calculée sur les cinq premiers déciles de revenus équivalents uniquement
PEm	15,3 %	14,5 %
PEc*	7,6 %*	4,3 %*
PEr	5,6 %	4,9 %

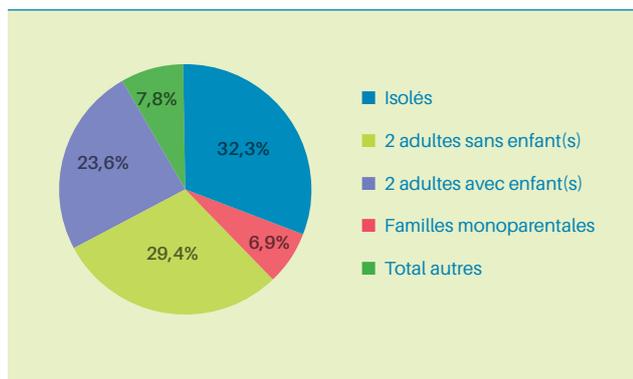
* PEc calculée sans écarter les ménages occupant un logement relativement bien isolé.

Source : BE-SILC 2016 ; calculs propres

Des ménages plus impactés : les familles monoparentales et les isolés (âgés)

Les ménages isolés représentent presque un tiers des ménages et les familles monoparentales environ 7 % des ménages (Illustration 15). **La part des isolés est en croissance dans la population BE-SILC depuis 2014.**²⁰

Illustration 15 : Répartition des typologies de ménages dans la population 2016



N (population BE-SILC 2016) = 5.905 ménages

Source : BE-SILC ; calculs propres

Ces deux typologies de ménages sont nettement plus touchées par la précarité énergétique comme le montrent les résultats du tableau 8. Si, globalement, 14,5 % des ménages sont en précarité énergétique mesurée (PEm), 28 % des ménages isolés et 18,6 % des familles monoparentales sont concernés contre 4,7 % des familles composées de deux adultes avec enfant(s) à charge.

Tableau 8 : Typologies de ménages et précarité énergétique 2016

Typologies de ménages	Ménages de la typologie en PEm	Ménages de la typologie en PEc+	Ménages de la typologie en PEr
Isolés	28,0 %	6,3 %	7,2 %
Familles monoparentales	18,6 %	7,6 %	11,0 %
2 adultes sans enfant(s)	9,5 %	3,1 %	2,2 %
2 adultes avec enfant(s)	4,7 %	2,2 %	2,9 %
Autres	3,5 %	3,7 %	6,4 %
Total des ménages	14,5 %	4,3 %	4,9 %

N (population BE-SILC 2016) = 5.905 ménages

Source : BE-SILC 2016 ; calculs propres

Les familles monoparentales et les isolés doivent, en effet, faire face aux factures énergétiques²¹ et au coût du logement²² avec un seul revenu.

En outre, **le revenu de ces ménages est moins souvent lié au travail** (Illustration 16) et plus faible. Ainsi, **un tiers des familles monoparentales ne dispose d'aucun revenu du travail** et, parmi les isolés, pratiquement tous les 65 ans et plus vivent de leur pension. **Concernant les isolés de moins de 65 ans, presque la moitié des femmes et un peu plus d'un tiers des hommes ne disposent pas de revenu du travail.**

21. La facture énergétique médiane des ménages est de 135€/mois globalement en 2016 mais varie de 96€/mois pour un homme isolé de moins de 65 ans à 164€/mois pour les autres ménages sans enfant à charge. Les familles monoparentales ont une facture médiane de 125€/mois et les familles composées de 2 adultes avec 2 enfants à charge 155€/mois (source : BE-SILC 2016 ; calculs propres).

22. Le coût médian du logement s'élève à 425 €/mois globalement mais varie de 100-120€/mois pour les isolés et les couples de plus de 65 ans à 782€/mois pour les familles composées de 2 adultes avec 2 enfants à charge. Le coût médian du logement pour les familles monoparentales se monte à 528€/mois (source : BE-SILC 2016 ; calculs propres).

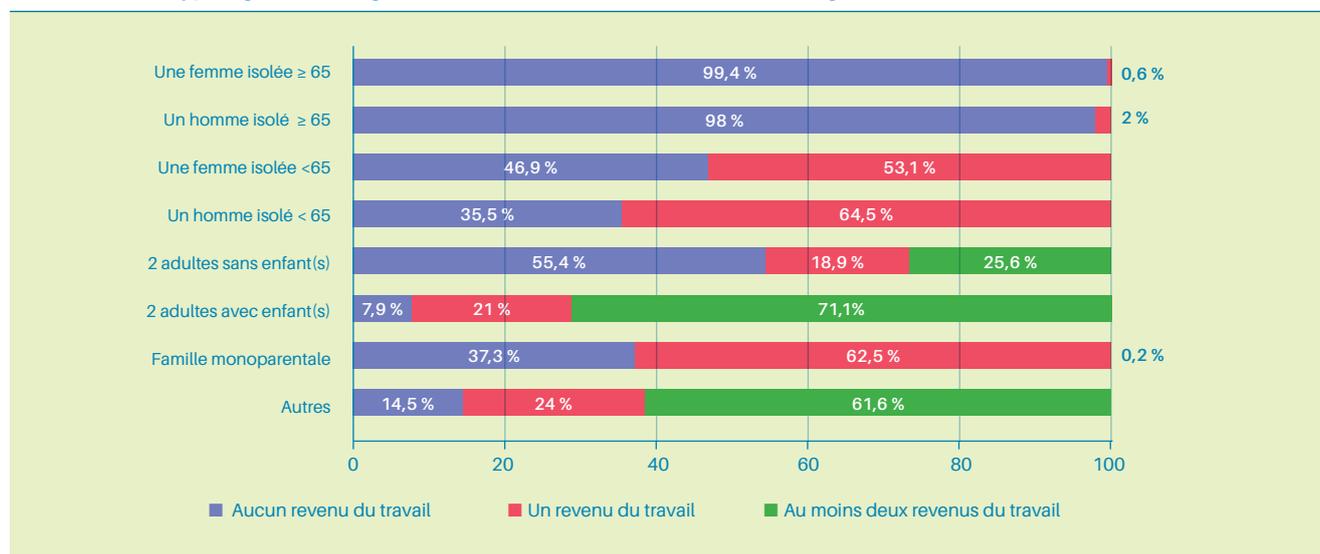
20. 30,4 % en 2014 ; 31,2 % en 2015 et 32,3 % en 2016 (source : BE-SILC 2014-2016 ; calculs propres).

L'illustration 17 détaille le revenu médian équivalent des ménages en fonction de leur typologie et montre clairement que les familles monoparentales et les isolés enregistrent **les revenus équivalents les plus bas**, à l'exception des hommes isolés de moins de 65 ans.

Les femmes isolées ont systématiquement des revenus équivalents moindres que les hommes, quelle que soit la catégorie d'âge, mais l'écart est le plus marquant pour les moins de 65 ans.

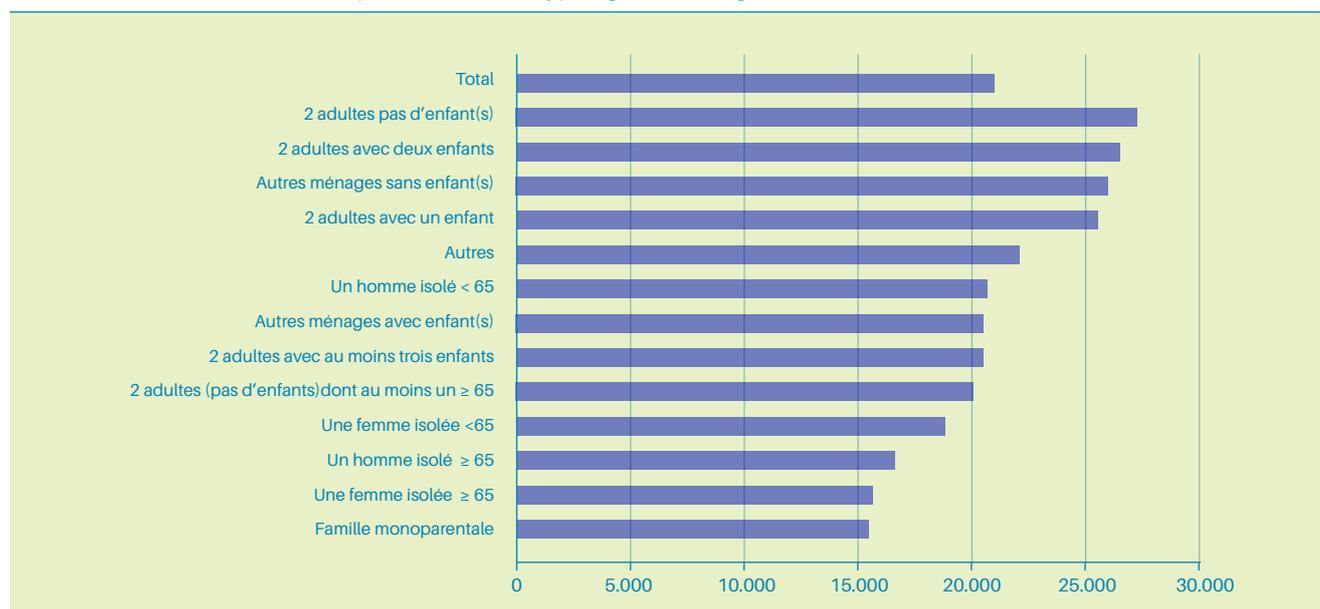
Les isolés et familles monoparentales sont, en outre, plus souvent **locataires** que les familles composées de deux adultes avec enfant(s) à charge (Illustration 18).

Illustration 16 : Typologie de ménages et nombre de revenu du travail du ménage 2016



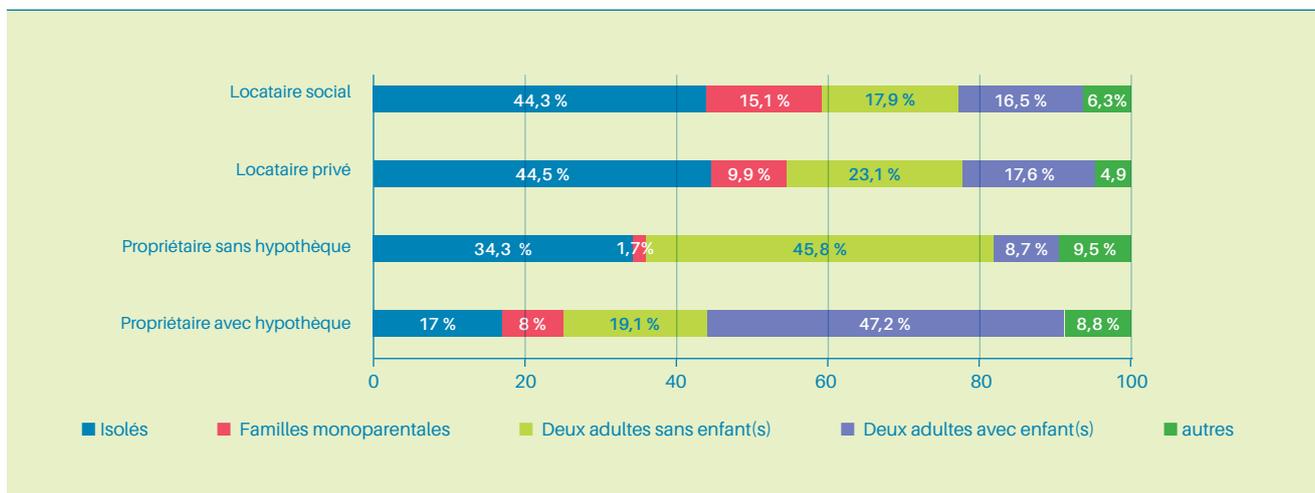
Source : BE-SILC; calculs propres

Illustration 17 : Revenu médian équivalent selon la typologie du ménage 2016



Source : BE-SILC 2016; calculs propres

Illustration 18 : Statut d'occupation du logement et typologie de ménages 2016



Source : BE-SILC 2016 ; calculs propres

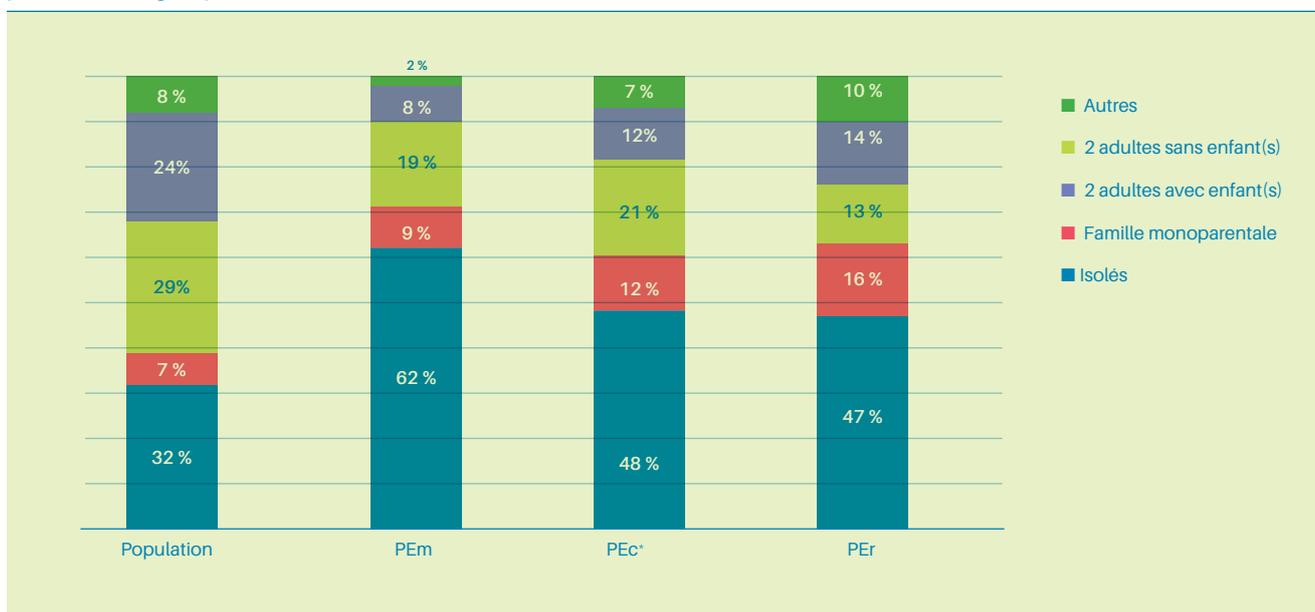
Focus sur les isolés

Les ménages isolés représentent 62,3 % des ménages en précarité énergétique mesurée (PEm), un peu moins de la moitié des ménages en précarité énergétique cachée (PEc), et en précarité énergétique ressentie (PEr), alors qu'ils ne représentent qu'un tiers des ménages dans

la population globale. En termes de PEm et PEr, la proportion d'isolés s'est **légèrement accrue** par rapport à 2015 de même que leur proportion dans la population totale²³.

23.30,4 % en 2014 ; 31,2 % en 2015 et 32,3 % en 2016 (source : BE-SILC 2014-2016 ; calculs propres).

Illustration 19 : Répartition des différents types de ménages dans la population totale et parmi les ménages identifiés en précarité énergétique mesurée (PEm), cachée (PEc*) et ressentie (PEr) 2016



* PEc calculée sans écarter les ménages occupant un logement relativement bien isolé.
Source : BE-SILC 2016 et calculs propres

➤ Focus sur les familles avec enfants

Globalement les familles avec enfant(s) à charge semblent moins touchées par les différentes formes de précarité énergétique. Toutefois, on observe une dichotomie assez forte entre les typologies de ménages concernés :

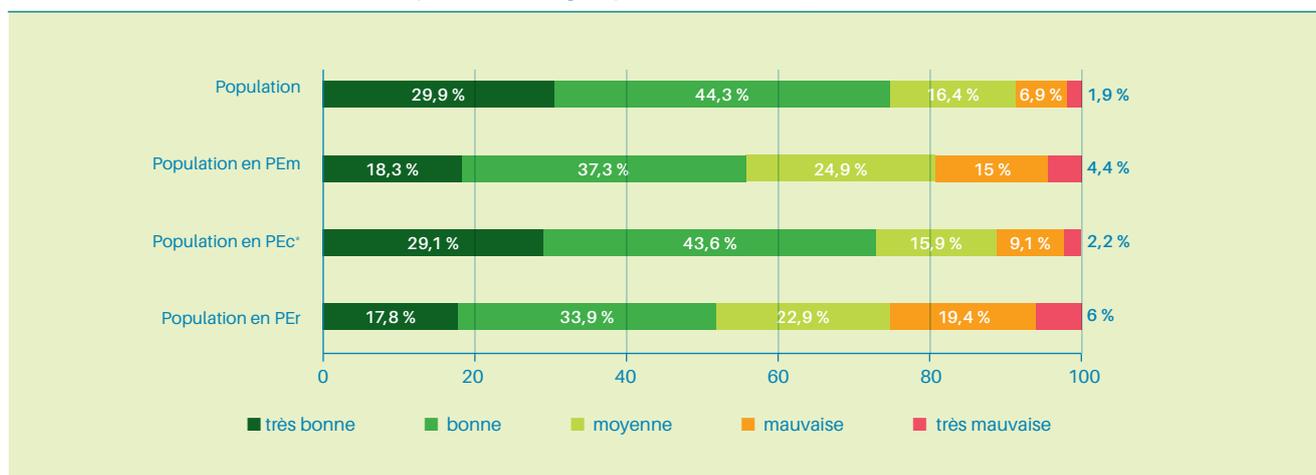
- **les familles monoparentales** : nettement plus touchées par les trois formes de précarité énergétique, figurent également parmi les ménages avec les revenus équivalents les plus faibles, sont un tiers à dépendre d'un revenu non issu du travail et sont à plus de 55 % locataires ;
- **les familles composées de deux adultes avec enfant(s) à charge** : sont nettement moins touchées par chacune des trois formes de précarité énergétique, figurent parmi les ménages avec les revenus équivalents les plus élevés, sont plus de 71 % à disposer de deux revenus issus du travail et sont à plus de 75 % propriétaires.

Précarité énergétique et mauvaise santé

Même s'il n'est pas évident de savoir si le fait d'être en mauvaise santé favorise le fait d'être en précarité énergétique ou si c'est à l'inverse le fait d'être en précarité énergétique qui dégrade la santé des individus, **plusieurs croisements montrent clairement un lien entre les deux situations** : globalement les gens se déclarant en moins bonne santé, souffrant d'une maladie chronique ou d'incapacités suite à une maladie de plus de 6 mois sont surreprésentés dans les populations identifiées en précarité énergétique.

Moins de 9 % des citoyens déclarent être en mauvaise, voire très mauvaise santé (en orange foncé et en rouge sur l'illustration 20) dans la population en général. **Si l'on analyse les populations identifiées en précarité énergétique**, on remarque toutefois que **les personnes se déclarant en mauvaise ou très mauvaise santé y sont nettement surreprésentées** : 19,4 % en ce qui concerne la PEm, 11,3 % en PEc* et 25,4 % en PEr au lieu de 8,8 % pour la population globale.

Illustration 20 : Etat de santé déclaré et précarité énergétique mesurée (PEm), cachée (PEc*) et ressentie (PEr) 2016



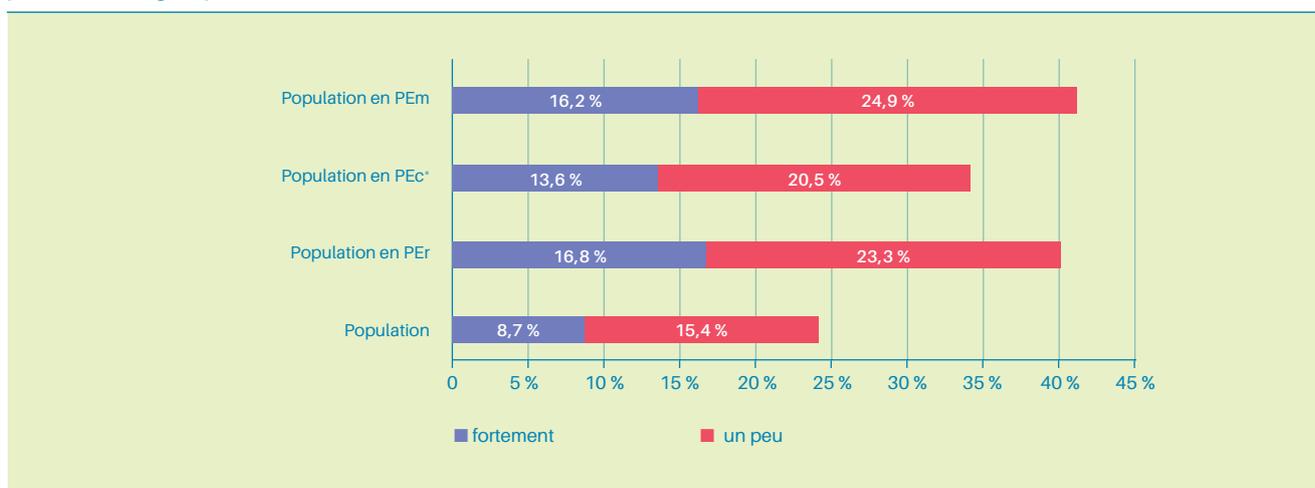
N (population) = 11.054 individus - Source : BE-SILC 2016 et calculs propres

Illustration 21 : Personnes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique et précarité énergétique mesurée (PEm), cachée (PEc*) et ressentie (PEr) 2016



N (population) = 11.054 individus - Source : BE-SILC 2016 et calculs propres

Illustration 22 : Personnes déclarant être limitées dans leurs activités quotidiennes suite à une maladie de 6 mois ou plus et précarité énergétique mesurée (PEm), cachée (PEc) et ressentie (PEr) 2016



N (population) = 11.054 individus - Source : BE-SILC 2016 et calculs propres

Les personnes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique semblent également plus touchées par la précarité énergétique. Elles représentent globalement moins du quart de la population générale mais 38,6 % de la population en précarité énergétique mesurée (PEm), 36 % de la population en précarité énergétique cachée (PEc*) et 39,8 % de la population en précarité énergétique ressentie (PEr).

Les personnes déclarant subir une limitation dans leurs activités quotidiennes suite à une maladie de plus de 6 mois sont elles aussi surreprésentées dans les populations en précarité énergétique par rapport à la population

globale : elles représentent, en effet, moins du quart de la population globale mais plus de 40 % de la population en précarité énergétique mesurée (PEm), 34 % de la population en précarité énergétique cachée (PEc*) et 41 % de la population en précarité énergétique ressentie (PEr).

Dans l'ensemble, on observe donc un glissement des états de santé déclarés vers des niveaux moindres pour ceux qui sont en précarité énergétique par rapport aux ménages qui ne sont pas en précarité énergétique. Cela se vérifie quelle que soit la typologie du ménage considérée.

Lien avec le logement

➤ Régime d'occupation du logement

L'enquête EU-SILC 2016 comptabilisait 66,6 % de propriétaires (31,2 % avec un crédit hypothécaire encore en cours et 35,4 % sans hypothèque), et 33,4 % de locataires (9,4 % en logement social et 24,0 % en logement privé) dans son échantillon.

Les locataires sont nettement surreprésentés dans les trois formes de précarité énergétique. Ils comportent en effet une proportion plus importante d'isolés et de familles monoparentales (voir Illustration 18) qui ont globalement des revenus équivalents disponibles plus faibles (voir Illustration 17).

Depuis 2013, l'écart entre les deux populations en matière de PEm se creuse très progressivement : le taux de propriétaires touchés évolue légèrement à la baisse de manière continue (de 11,4 % en 2013 à 10,6 % en 2016), tandis que le taux de locataires s'accroît petit à petit (de 19,8 % en 2013 à 22,4 % en 2016).

Tableau 9: Proportion de ménages en précarité énergétique en fonction du régime d'occupation du logement 2016

Régime d'occupation	% en PEm	% en PEc*	% en PEr
Propriétaire avec hypothèque	5,8 %	1,5 %	2,3 %
Propriétaire sans hypothèque	14,7 %	3,6 %	2,2 %
Total propriétaires	10,6 %	2,6 %	2,2 %
Locataire « privé »	21,9 %	6,8 %	9,7 %
Locataire logement social	23,5 %	9,7 %	11,5 %
Total locataires	22,4 %	7,6 %	10,2 %
TOTAL population	14,5 %	4,3 %	4,9 %

Source : BE-SILC 2016 et calculs propres

La différence constatée entre les propriétaires avec ou sans hypothèque, notamment au niveau de la précarité énergétique mesurée (PEm), peut s'expliquer par les typologies de ménages concernés. Les ménages avec hypothèques sont effectivement en majorité des familles composées de deux adultes avec enfant(s) à charge (voir

Illustration 18) aux revenus disponibles relativement élevés (voir Illustration 17), alors que les propriétaires sans hypothèque comportent près de 46 % de ménages de deux adultes sans enfant(s) à charge et un tiers d'isolés, notamment âgés.

En termes de PEr, l'indicateur stagne pour les propriétaires dans leur ensemble et diminue très légèrement pour les locataires du marché privé. Depuis 2 ans, on observe une inversion entre les proportions de locataires sociaux et de locataires sur le marché privé, la première évoluant à la hausse et la seconde à la baisse.

➤ Logement dégradé et précarité énergétique

Le croisement entre diverses variables où les personnes interrogées déclarent subir un état de dégradation de leur logement (fuite dans la toiture, moisissures, boiseries pourries) et le fait d'être en précarité énergétique montre un lien entre la situation de précarité énergétique et le fait d'avoir plus fréquemment que les autres ménages un logement dégradé. Le constat est particulièrement fort en ce qui concerne la précarité énergétique ressentie.

Tableau 10 : Présence d'éléments de dégradation du logement et précarité énergétique 2016

Etat de dégradation du logement	Population	Ménages en PEm	Ménages en PEc*	Ménages en PEr
Présence de fuite dans la toiture	5,6 %	8,3 %	9,5 %	15,6 %
Présence d'humidité sur les murs ou le sol	14,9 %	18,5 %	18,2 %	32,1 %
Présence de boiseries pourries	3,4 %	5,1 %	4,7 %	11,6 %

Source : BE-SILC 2016 ; calculs propres

Colophon

Titre Baromètre de la précarité énergétique (2009-2016)
Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel
Barometer Energiearmoede (2009-2016)
Une édition de la Fondation Roi Baudouin
Rue Brederode 21
1000 Bruxelles

Auteurs Bart Delbeke - Universiteit Antwerpen (OASeS)
Sandrine Meyer - Université libre de Bruxelles (CEESE)

Coordination pour la Fondation Roi Baudouin Françoise Pissart, Directrice
Caroline George, Coordinatrice de projet
Nathalie Troupée, Collaboratrice de projet

Conception graphique et mise en page Kaligram

Print on demand Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté
Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be

Dépôt légal D/2848/2018/09

Numéro de commande 3545

Mars 2018

Avec le soutien de la Loterie Nationale